

**ASSEMBLEE NATIONALE**14 décembre 2005

---

OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION - (n° 2612)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 31

présenté par  
M. Novelli, rapporteur  
au nom de la commission des finances

-----  
**ARTICLE 9**

Après les mots : « d'acquisition », supprimer la fin de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel. Compte tenu des amendements rédactionnels adoptés par le Sénat aux articles 10 à 15 et 17 à 19, cette mention est inutile.